

EDITO

MIEUX VIVRE ENSEMBLE



Manuel Tornare,
Conseiller
administratif.

© 2006 a.c. duss

Ce deuxième numéro de notre journal socialiste «Causes communes» propose d'aborder dans son dossier le thème de la politique sociale. Lorsqu'on parle de politique sociale, on a souvent tendance à penser en premier aux aides financières pour les personnes les plus démunies. On oublie parfois un autre pan de la politique sociale qui en est pourtant un pilier essentiel, la politique au service du «mieux vivre ensemble».

En effet, souvent, ce n'est pas le manque de moyens financiers qui pose problème mais le manque de reconnaissance, de considération, le manque de contact entre personnes, entre voisins, entre générations ou encore entre cultures. Chacun a conscience aujourd'hui que la solidarité est bien différente de ce qu'elle était, il y a encore 30 ou 40 ans et que l'individualisme et la solitude gagnent du terrain.

Cela prouve bien, comme l'a dit Michel SERRES, que l'un des maux dont souffre le plus notre société est le manque de communication, ou, comme il le constate avec ses mots, «la faillite de sens».

Au niveau de la Ville de Genève, notre politique a été de répondre à cette problématique en privilégiant le mieux vivre ensemble afin de renforcer le lien social dans les quartiers. Huit Unités d'Action Communautaire (UAC) ont été mises en place suite à la réorganisation du Service social, la Délégation à la Jeunesse a été créée avec son équipe de travailleurs sociaux hors murs. Il faut encore rajouter le réseau des maisons de quartier pour se rendre compte que des moyens sont mis en œuvre pour développer une véritable politique de proximité.

suite p.2

DOSSIER

EXCLURE L'EXCLUSION

Genève a redécouvert ses pauvres et ses exclus ; ils n'avaient certes pas disparu de la réalité sociale, mais ils avaient disparu du regard social: on les avait cachés, ils s'étaient cachés, on avait voulu les oublier, la réalité rattrape la cécité. Au moins 6'000 personnes (la moitié en ville) doivent dans ce canton riche avoir recours à l'assistance publique pour couvrir leurs besoins essentiels. Beaucoup de gens qui auraient besoin d'une aide sociale n'y ont pas droit ; d'autres, qui y auraient droit, ne le savent pas, ou ne l'obtiennent pas. De plus en plus nombreuses sont les personnes qui, ne correspondant pas aux normes traditionnelles de l'insertion et de l'activité sociale (le salariat, la famille, la propriété) sont privées d'accès aux droits théoriquement garantis à toutes et tous.



© 2006 jkkphoto.ch

La normalité sociale dont nous héritons, et avons si grand-peine à nous défaire, est celle d'un individu adulte échangeant son temps contre un salaire lui permettant de continuer à vendre son temps.

Ce qui déroge à cette norme devient par définition «anormal»: «anormale» donc, la pauvreté, «anormales» et «anormaux» les pauvres. Mais normaux, les bas salaires des «travailleuses et tra-

vailleurs pauvres» contraint-e-s de demander une aide sociale, alors qu'ils et parfois elles ont un emploi à plein temps, en tous cas un emploi?

dossier p.5

points forts

Cause toujours	p. 4
Comme une cause: l'ADC	p. 10
Cause comme une: Christiane Perregaux	p. 11
Dessine-moi un socialisme: Jean-Charles Rielle	p. 12

JUSQU'AU 14 OCTOBRE
FESTIVAL TAIWAN
L'ALHAMBRA
www.adern.ch

DU 10 OCTOBRE AU
14 OCTOBRE
L'ŒIL DU CYCLONE,
Les 1001 récits de l'arrivée à Genève.
Théâtre St-Gervais, 5 rue du Temple
www.sgg.ch/theatre

DU 12 OCTOBRE AU
2 NOVEMBRE
DE PART ET D'AUTRES DES
BARREAUX
F-Information, rue de la Servette 67
www.dide.ch

DU 30 OCTOBRE AU
15 NOVEMBRE
FESTIVAL CINÉMA TOUT
ECRAN
www.cinema-tout-ecran.ch

JUSQU'AU 28 NOVEMBRE
CAMBODGE 1975-1979: *Chronique d'un génocide.*
Musée International de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge.
www.micr.org
022.748.95.25

DIMANCHE 22 OCTOBRE,
GENEVE ET LANCY
Votations populaires municipales
Genève: *Plans localisés de quartier*
(Mervelet) Lancy: *Centre socioculturel*

SAMEDI 28 OCTOBRE
Bal pour les 20 ans de l'association
Hôpi-clown
21h, Salle communale de Plainpalais,
rue de Carouge 52
www.fanfareduloup.ch

MARDI 31 OCTOBRE
MARDIS DE LA
CONSTITUANTE
Institut National Genevois
Promenade du Pin 1
www.unenouvelleconstitutionpourgeneve.ch

LUNDI 6 NOVEMBRE
DISCUSSION PUBLIQUE
organisée par l'Association pour la Danse Contemporaine (ADC) après la votation du 22 octobre à Lancy, sur le Centre socioculturel.
Salle des Eaux-Vives, 20h.

Si vous voulez nous rencontrer:
14 oct. 10h/12h devant la
Migros de la Jonction
21 oct. 10h/12h devant la
Migros des Eaux-Vives.

AGENDA

(suite de l'édito)

L'action sociale communautaire est une mission essentielle au service de la qualité de vie en milieu urbain. Sans vouloir prendre en charge le bonheur individuel des habitants, il est clair que les pouvoirs publics ont une responsabilité collective à mettre à disposition du plus grand nombre, et surtout des plus fragiles, le cadre et les conditions minimums de cette qualité de vie partagée que nous prônons.

A l'avenir, nous devons encore plus qu'aujourd'hui, adopter une approche transversale et partenariale, qui aborde de manière globale aussi bien l'usager individuel des services publics qu'un groupe particulier ou un quartier donné dans sa globalité. Il faut pouvoir prendre en compte tous les problèmes qui sont au cœur d'un destin particulier, et donc

savoir faire appel à d'autres compétences, d'autres ressources, d'autres énergies, pour trouver des réponses adéquates.

Des défis comme l'aide à la parentalité, l'intégration des personnes migrantes, le soutien aux jeunes en rupture ou encore la solidarité avec nos aînés doivent être considérés comme des priorités de notre politique sociale.

En effet, être parent aujourd'hui n'est pas simple. La responsabilité du service public n'est pas de se substituer aux parents mais de les soutenir dans leur rôle en encourageant des projets et des initiatives qui leur donnent l'occasion d'être plus à l'aise dans leur rôle, par exemple dans le domaine de l'alimentation ou du dialogue avec les adolescents. Concernant les jeunes, l'une des dimensions centrales du

problème réside dans la spirale de l'échec scolaire qui amène à l'exclusion du marché du travail. Nos aînés, quant à eux, sont confrontés au problème de la solitude et se sentent parfois largués par cette société des nouvelles technologies. Quant aux migrants, le défi est considérable dans une ville multiculturelle comme Genève, afin d'éviter que les fossés ne s'élargissent, malheureusement nourris parfois par certains clichés médiatiques.

Des actions précises et concrètes dans ces domaines doivent être menées par les collectivités publiques. Rappelons qu'il n'est pas question de s'en remettre entièrement au service public mais que chaque citoyen a la responsabilité de contribuer à trouver des solutions.

VOUS AVEZ DIT INTÉGRATION?

Finalement, le rapport du Conseil d'Etat et l'évaluation de la politique genevoise en matière d'intégration des étrangers sont publics. La lecture du document confirme que Genève n'est toujours pas parvenue à créer un véritable politique d'intégration. Ce constat laisse perplexe. Comment expliquer cet échec? Manque de volonté et de vision politique? Difficulté du Délégué à porter et à défendre la politique publique? Apathie ou incapacité du monde associatif à être acteur de la politique? Autant de questions qui méritent réponses, car à Genève aussi on a besoin d'une véritable politique d'intégration.

LES MOTS DOUX DE DAVID

Le 20 septembre dernier l'Etat à informer la Ville qu'aux 18 millions de charges transférées en juin dernier par le canton, la commune devrait désormais y ajouter près de 12 millions liés à une mauvaise estimation cantonale des recettes fiscales. On arrive donc gentiment à près de 30 millions. 30 millions qui feront défaut lorsqu'il s'agira de financer des prestations publiques nécessaires (crèches, éducateurs de rue, nettoyage de l'espace public, etc...) 30 millions qui viendront alourdir le fardeau de la dette communale. Trente millions qui donneront l'occasion à la droite de démontrer à quel point la gauche au pouvoir dépense sans compter. Mais de quelle gauche parle-t-on au juste ? De celle qui subit des transferts de charges sans enregistrer de compétences supplémentaires ou de celle qui transfère sans négocier et sans s'émouvoir?

MERCI L'ATE!

Trop de voitures, trop de bruit, voici des constats que nous entendons souvent. Mais on nous dit aussi, que les agents de ville verbalisent trop et qu'ils devraient occuper leur temps à des tâches «plus importantes» comme la lutte contre les incivilités. Deux revendications antagonistes. Pourtant une solution qui a fait ses preuves dans d'autres villes et récemment à Stockholm existe: le péage urbain. Il y a six mois le Parti socialiste l'évoquait mais la proposition recevait un accueil timoré; certains la rejetant même d'emblée. Nous sommes heureux d'observer que celles et ceux qui ne jugeaient pas opportun de participer au débat, soutiennent désormais la proposition. Les socialistes espèrent pouvoir entamer la discussion s'agissant de la Ville de Genève.

BONS CONSEILS DE LA BANQUE MONDIALE

La Banque mondiale a inclus dans la dernière édition de son rapport annuel «Doing Business» des recommandations appelant les gouvernements à lever toute réglementation des marchés de l'emploi et à prendre exemple sur les pays qui ne sont pas membres de l'Organisation internationale du Travail (OIT). La Banque mondiale, dont les présidents vantent la cohérence des normes fondamentales du travail avec la mission de la Banque mondiale pour le développement, tomberait-elle le masque? Une question qui ne se pose peut-être pas pour... qui n'avait pas encore vu de masque à ce jour. La Banque mondiale et le FMI se sont servis des éditions antérieures de «Doing Business» dans la préparation de documents stratégiques nationaux pour la réduction de la pauvreté afin d'éliminer diverses clauses relatives à la protection des travailleurs. Tant la Banque mondiale que le FMI ont demandé ou conseillé, respectivement aux gouvernements colombien et d'Afrique du Sud, d'«assouplir» ou de «rationaliser» leurs procédures d'embauche et de licenciement... Le progrès social est en marche... Arrière.

SOUTENIR LES SYNDICATS IRAKIENS

Trois ans après l'invasion anglo-saxonne, la «liberté et la démocratie» n'ont pas plus été amenées que les «armes de destruction massive» n'ont été trouvées, et le pays a sombré dans le chaos et la guerre civile. Pour le seul mois de juillet, les «troubles» ont coûté la vie à 3'500 personnes. A Bagdad, des milices opèrent un véritable «nettoyage» religieux, quartier par quartier. Mais l'Irak ne se résume pas à une addition de troupes d'occupation et de bandes armées: une société civile existe! Depuis le début de l'occupation, le SOLIFONDS (*fonds de solidarité suisse pour les luttes de libération sociale dans le tiers-monde, dont le PS est membre*) a apporté un appui à cette société civile. Il poursuit aujourd'hui cette action en décidant de soutenir la Fédération des conseils et unions de travailleurs en Irak (FWCU), et sa volonté d'organiser les travailleurs indépendamment de leur appartenance religieuse ou ethnique, pour un Irak libre, démocratique et laïque, en résistance à la fois à l'occupation et au terrorisme.

www.solifonds.ch

PROCHAIN N° DE CAUSES COMMUNES

Thème principal: la Culture

BREVES

BUDGET COMMUNAL 2007

ATTENTION DANGER !

Pour celles et ceux qui l'ignorent encore, les finances cantonales vont mal. Très mal. Afin de diminuer la dette qui ascende à près de 13 milliards de francs, le Conseil d'Etat, dans son discours de Saint-Pierre, s'est engagé à rétablir l'équilibre budgétaire au terme de la législature 2006-2009. Cet objectif ne doit être atteint ni au moyen d'une hausse d'impôt, ni au détriment des prestations publiques.

Sandrine Salerno,
Présidente du Parti socialiste
Ville de Genève.

Les communes vont bien. En tout cas, bien mieux que l'Etat cantonal. Financièrement parlant, certaines jouissent même d'une santé qui éveille et aiguise les appétits cantonaux. A l'heure où même les plus démunis d'entre nous doivent «se serrer la ceinture» afin de participer à l'effort collectif, les communes sont également priées de «passer à la caisse».

Ainsi, en juin dernier, le Grand Conseil votait la loi sur la participation des communes à l'assainissement des finances de l'Etat et au financement du fonds d'équipement communal. En clair, pour la Ville de Genève et pour le budget 2007, cela signifie un report de 18 millions de francs. 18 millions de charges, sans une once de compétences supplémentaires. Une pratique incongrue et une somme rondelette qui aujourd'hui fait passer le budget de la commune dans les chiffres rouges.

Pour la Ville, cette mesure ouvre trois perspectives: la compensation de l'augmentation des charges par des recettes équivalentes (augmentation de l'impôt communal); la recherche d'économies équivalentes (réduction des prestations); l'augmentation de la dette. Les incidences du diktat cantonal ne sont donc pas à prendre à la légère. A terme, elles signifient une diminution de la capacité des communes à développer des politiques de proximité de qualité. Car, ne nous y trompons pas,

aujourd'hui, les communes - et parmi celles-ci, les communes urbaines - se retrouvent confrontées à des problématiques complexes pour lesquelles des moyens financiers souvent conséquents sont nécessaires. La démarche du canton hypothèque les réponses que les communes peuvent apporter aux préoccupations des habitant-e-s. Cette perspective est source d'inquiétude pour le groupe socialiste au Conseil municipal.

CONCRÉTISONS LE DROIT AU LOGEMENT!

3 x OUI AU MERVELET

Dans son programme de législature 2003-2007, le Parti socialiste de la Ville de Genève s'est engagé à «réinventer la ville» et à «concrétiser le droit au logement», objectifs ambitieux qui servent de fil rouge à la réflexion et à la prise de décision des Socialistes en leur qualité d'élu-e-s politiques

Nicole Valiquer,
Monique Cahannes,
Conseillères municipales.

Contribuer à l'effort collectif en matière de construction de logements participe d'un long processus allant d'un projet d'aménagement et de logement, sa matérialisation dans un instrument légal d'aménagement, le plan localisé de quartier (PLQ), jusqu'aux autorisations de construire. Il s'agit de conjuguer les impératifs de qualité architecturale et urbanistique, de qualité des espaces publics, les besoins des habitant-e-s, l'exigence de mixité sociale et la solidarité sociale sur l'ensemble du territoire genevois. Autant de défis auxquels modestement nous, socialistes, avons tenté de répondre.

Un référendum contre 270 logements

Durant cette législature, le Conseil municipal a émis des préavis positifs sur l'ensemble des projets qui lui ont été soumis par l'ex-Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) du canton de Genève. Ainsi, les Socialistes ont apporté leur clair soutien à plus d'une douzaine de projets de PLQ sur l'ensemble du territoire de la Ville représentant près de 1'500 logements, dont les 2/3 au moins seront subventionnés. Verront également le jour un EMS de 60 lits entre la route de Meyrin et la rue Liotard et 80 appartements, soit environ 240 chambres, à la Cité universitaire. Le plan directeur de quartier du jardin des Nations répondra quant à lui aux besoins des organisations internationales et des ONG par un projet paysager de qualité.

Les 3 PLQ dans le quartier du Mervelet prévoyant près de 270 logements dont 2/3 de logements sociaux ont fait l'objet d'un référendum populaire.

Une urbanisation respectueuse

Le processus d'urbanisation doit évidemment s'accompagner d'une politique des déplacements respectueuse de l'environnement à l'échelle de l'agglomération; le groupe socialiste s'est donc engagé fermement pour le projet CEVA et pour



les projets d'extension de réseaux de tram, soit le TCOB (ligne Cornavin-Onex-Bernex) et le TCMC (ligne Cornavin-Meyrin-Cern).

Meilleure lisibilité des projets d'habitat

La construction de logements n'est qu'un des volets de la politique du logement. Les Socialistes ont défendu une politi-

que de rénovation du patrimoine bâti en demandant notamment le recensement de l'état du propre patrimoine de la Ville pour avoir un instrument permettant de définir des priorités en la matière. Ils se sont engagés en faveur du patrimoine moderne et contemporain (immeuble du 28 Franchises de Frédéric Metzger, immeuble Clarté du Corbusier) et ont appuyé les projets de plans de site de la cité-jardin d'Aire ou du Mervelet en vue de la protection d'un lotissement réalisé par Paul Perrin entre 1921 et 1925. Les Socialistes ont également privilégié des projets de réhabilitation où les demandes différenciées en matière d'habitat sont reconnues et trouvent leur expression dans des projets de qualité, comme au 9, 11 et 17 rue des Etuves et aux 8, 11 et 12 rue de l'Industrie. Le groupe socialiste a été l'initiateur d'une motion pour une meilleure lisibilité des projets d'habitat en matière de coûts et d'habitabilité et aujourd'hui, les projets sont présentés en utilisant la méthode de code de frais par éléments (CFE) qui garantit une plus grande transparence des coûts.

Renoncer à résoudre la crise du logement?

Nombre des projets de PLQ évoqués se situent en zone de développement 3 laquelle a été votée par le Grand Conseil dans les années '50 pour anticiper le développement ultérieur de la ville et réserver ainsi un potentiel à bâtir pour le futur en prévision des nouveaux besoins en matière de logements pour les habitant-e-s de la Ville qui ne manqueraient pas de se manifester. Si le groupe socialiste est opposé à la surdensification de la ville, il fait également le pari qu'il

est possible de construire des périmètres dévolus à la construction de logements, mais il faut s'engager dans cette voie en visant la qualité architecturale et celle des espaces publics. Un véritable projet des espaces collectifs et paysagers doit soutenir l'action en matière de construction. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle le groupe socialiste a proposé une motion pour une «Politique en matière d'espaces publics: état des lieux de la mise en œuvre», proposition qui n'a malheureusement pas obtenu l'aval du Conseil municipal. Si l'enthousiasme autour d'un projet ambitieux de ville ne devait pas être partagé, alors il faudrait retourner clairement les zones de développement en zone villas et dire aux citoyen-ne-s que nous renonçons à résoudre la crise du logement et à répondre à l'intérêt général comme commune responsable. Cette problématique est celle qui touche le Mervelet, mais également les projets que le Conseil municipal a préavisés positivement et qui n'ont pas fait l'objet de référendum.

3 x OUI à l'intérêt collectif

Nous Socialistes appelons donc à voter oui aux projets de PLQ du Mervelet, privilégiant l'intérêt collectif, tout en soulignant que la crise du logement ne saurait être résolue à la seule échelle de la Ville; les Socialistes soutiennent les projets sur le plan du territoire cantonal comme ceux aux Communaux d'Ambilly ou à la Chapelle-Les Sciers, appuyant l'idée que la Ville pourrait s'engager à construire hors ses limites communales. Les Socialistes continueront à privilégier l'ambition et une politique du logement à l'échelle de l'agglomération transfrontalière.

ACTUALITES MUNICIPALES

ERECTION DIVINE

Selon un sondage particulièrement crapoteux et bidonné par *«Le Matin»*, les Suisses romands, comme les Suisses alémaniques, seraient opposés à ce que des minarets soient érigés en Suisse. On ne voit pourtant pas pourquoi, dans un pays qui proclame la liberté de conscience, la liberté religieuse et l'égalité des droits, les clochers chrétiens pourraient être érigés et pas les minarets musulmans, et les cloches sonner mais les muezzins devoir se taire.

Bref, ou on interdit les minarets mais on interdit aussi les clochers, ou on autorise les clochers et on autorise aussi les minarets. D'ailleurs ça fait trente ans qu'à Genève celui de la Mosquée du Petit Saconnex domine le quartier, et ça ne gêne personne.

«Aux yeux de l'évêque (de Coire), l'érection de minarets relève de la liberté religieuse» annonce Le Temps du 8 septembre. C'est la première fois que l'Eglise catholique considère une érection comme une manifestation de liberté religieuse.

On va enfin pouvoir prier dans les bordels.

PALAIS PEINARD

«On n'a pas besoin de s'aimer pour faire de la politique ensemble», a soupiré Christian Ferrazino, à propos des relations entre Conseillers administratifs de la Ville. (*Tribune de Genève du 1er septembre*).

...les Conseillers administratifs de la Ville ont fait beaucoup de politique ensemble.

Le même Christian Ferrazino déclare, dans un entretien avec Ariane Dayer dans (*Le Matin du 10 septembre*) que «la Ville de Genève s'est donné le projet d'être totalement indépendante des énergies fossiles d'ici 2050».

...enfin une explication plausible des retraits d'André Hediger, Christian Ferrazino et Pierre Muller du Conseil administratif de la Ville.



© 2005 Exem pour la coordination

EXPORTATIONS

«Jamais un candidat à l'asile n'est mort de froid ou de faim en Suisse», se récrie le Conseiller national UDC André Reymond dans La Tribune de Genève du 9 septembre.

...En effet: on les renvoie vivants, ils meurent ailleurs.

DE PROFUNDIS

«Tant que je serai président, nous ne partirons pas d'Irak» a affirmé Dobleyou Bush (*Tribune de Genève du 22 août*)

...2'700 soldats américains sont pourtant déjà partis depuis mars 2003. Les pieds devant...

BAS BOEUF

Blaise-Alexandre Le Comte est une «*espèce de Saint-Just du libéralisme*», a déclaré le président récurrent du parti libéral, Olivier Jornot, à propos de son fugace prédécesseur. (*Le Matin du 3 septembre*).

C'est cela, voui. Blaisounet est «*une espèce de Saint-Just*». Et Micheline Spoerri une sorte d'Olympes de Gougues. Et le parti libéral un club de révolutionnaires.

La légalisation de l'absinthe fait des ravages.

CHIENS DE GARDE

Guerre des cleb's à Piogre: après qu'un molosse ait à moitié bouffé un gamin dans un parc, le Conseil d'Etat a pris le clébard par les crocs et a décidé d'imposer le port de la muselière à tous les chiens (sauf rares exceptions) dans les parcs, et aux molosses dès qu'ils pointent la truffe dehors. Au domicile du propriétaire, le molosse peut bouffer qui il veut.

Aboiements de colère chez les zoophiles, et quelques doutes chez les autres. Et de toutes façons, personne n'est content, ni ne le sera jamais. Le Conseiller d'Etat Laurent Moutinot confie au Matin (du 27 août) avoir successivement reçu des lettres d'insultes lui reprochant son laxisme (avant la décision du Conseil d'Etat), puis d'autres lettres d'insultes lui reprochant sa sévérité (après la décision), y compris quelques courriers de crétiens affirmant qu'il faudrait tenir les enfants en laisse pour laisser courir les cabots en liberté. Le port de la muselière n'étant encore imposé qu'aux chiens dans les parcs, Genève comptant 30'000 chiens (dont un millier de molosses) et une initiative populaire proposant l'éradication pure et simple des chiens dangereux à Genève, Moutinot n'a pas fini d'entendre des conneries.

«Il y a quelques années, il existait une trentaine de molosses dans le canton, aujourd'hui il y en a un millier», constate Robert Cramer (*La Tribune de Genève du 22 août*), en marge de la proposition du Conseil d'Etat de museler tous les clébardes de la République...

...on n'en finit pas de constater les dégâts de la progression de l'UDC...

CHENIL

Un cabot qui se voulait molosse et a fini bichon a pondu un livre pour narrer par le menu les mauvais traitements subis au chenil. Blaise-Alexandre Le Comte, fugace, mais roboratif, président du parti libéral, annonce donc la sortie de «*109 jours*», épopée un poil (9 %) plus que napoléonienne, mais où l'auteur est le seul à flinguer (y compris les ambulances, et surtout ses copains): Martine Brunshwig Graf est «*froide, calculatrice et obnubilée par sa seule quête du pouvoir*», Renaud Gautier est un «*émasculé politique*», Olivier Jornot n'a «*aucune autorité naturelle*», l'Entente «*dessert*» les intérêts libéraux, le parti libéral est gouverné par un «*cabinet occulte*»... La gauche genevoise a peut-être perdu l'élection au Grand Conseil, mais elle a tout de même gagné un allié objectif.



© 2005 Miriam Kerchenbaum

DANIEL ZAVATTA

Après la défaite du Procureur général devant le Tribunal administratif et le Tribunal fédéral dans le cas de Rhino (les Juges avaient estimé que le Ministère public ne pouvait pas ordonner l'évacuation immédiate de l'immeuble des Philosophes, et que seule la justice civile était habilitée à restituer son bien à un propriétaire qui s'est de facto accommodé d'une situation d'occupation illégale), le Procureur Zavatta s'est encore pris une tarte à la crème devant le Tribunal administratif, après avoir émis (puis retiré) un avis d'expulsion des occupants de la Maison Blardone, au boulevard Saint-Georges. Les occupants devaient théoriquement quitter les lieux le 4 septembre, mais un occupant a fait recours contre l'avis d'expulsion. Zapelli échaudé craignant l'eau froide, le Pâlot de Justice a précipitamment fait retirer l'avis d'expulsion, en expliquant laborieusement que ledit avis d'expulsion n'en était pas vraiment un, mais uniquement le moyen d'identifier les occupants, pour éventuellement les interpellier et les entendre s'ils ne quittaient pas les lieux. L'avis d'expulsion ayant été retiré, le recours a été jugé sans objet, mais le recourant a reçu une indemnité de 1'000 francs.

Faut absolument que Zapelli continue à sévir, pour le bien des squatters: à raison de 1'000 balles d'indemnités par expulsé potentiel, ça permettra de faire quelques petits travaux de rénovation dans les immeubles occupés.

VASEUX COMMUNIQUANTS

Tout fiérot, David Hiler a annoncé que le déficit 2006 du canton sera moins grand de 62 millions que prévu (230 millions au lieu de 292).

Tout contrit, Pierre Muller a annoncé que le budget 2007 de la Ville serait déficitaire de 18 millions au lieu que d'être bénéficiaire de 500'000 francs.

Explication: la fierté de l'un est payée de la contrition de l'autre; en juin, le Grand Conseil a adopté une loi transférant sur les communes des charges nouvelles, sans leur transférer des ressources équivalents, ce qui a plombé le budget de la Ville de 18 millions et demi. Et en plus, la Ville doit rétrocéder au canton une masse de 112 millions de francs, que le canton lui avait versé par erreur.

Bref, on est dans les vases communicants: si l'un (cantonal) se remplit un peu, c'est en grande partie parce que l'autre (municipal) a été pompé.

Comme quoi la nouvelle gestion publique peut ressembler comme deux gouttes d'eau à l'irrigation antique: vases communicants et ânes pour faire tourner les norias.

L'EDITO DU DOSSIER

LA VILLE AUX DEUX VISAGES

Véronique Purro,
Députée.

DR

La Ville de Genève offre deux visages: celui d'une cité opulente, où les sièges des plus grandes banques du monde côtoient les arcades des manufactures horlogères de luxe, mais aussi celui d'une cité, certes moins connue, où la grande précarité ne cesse d'augmenter. Révélateur de cette évolution, la fréquentation des lieux d'accueil d'urgence (plus de 1'000 repas servis gratuitement chaque jour) et les personnes chaque année plus nombreuses (une moyenne par nuit de 97 personnes hébergées pour l'hiver 2005/2006) qui trouvent refuge dans l'abri de protection civile ouvert par la Ville de Genève depuis 4 ans pour les sans domicile fixe.

Entre richesse et extrême pauvreté se développent malheureusement aussi les situations aux équilibres financiers de plus en plus précaires: personnes sans emploi, salariés aux revenus insuffisants, familles, notamment monoparentales, ne pouvant faire face à leurs charges, etc. A ces phénomènes de précarisation et de paupérisation d'une part croissante de ses habitants, la Ville de Genève doit encore faire face au vieillissement de sa population (en 2004, la Ville comptait 28'694 personnes de plus de 65 ans, soit 15.5% de la population, dont 9'108 de plus de 80 ans).

L'arrivée, en 1999, de Manuel Tornare au Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement a marqué un tournant et permis de réorienter, voir développer, la politique sociale de la Ville de Genève. Grâce à sa majorité de gauche, motivée par une réelle volonté de coordonner les actions avec le canton et prenant en compte la réalité sociale, ainsi que les besoins émergents de sa population, la commune a développé certains domaines ou publics prioritaires, par exemple la petite enfance et les aînés, réorganisé certains services, tel le service social, créé de nouvelles institutions, à l'image de la Délégation à la Jeunesse et renforcé son rôle dans de nombreux domaines, comme celui de l'exclusion.

A la veille du renouvellement du Conseil municipal, les Socialistes auront à cœur de renforcer encore leur engagement pour défendre les prestations de qualité indispensables au maintien de conditions de vie dignes de l'une des villes les plus riches du monde.

EXCLURE L'EXCLUSION



© 2006 jkphoto.ch

Editorial: La ville aux deux visages

p. 5

En attendant le jour où le droit du plus faible...

p. 5 - 6

De la charité à l'hospice général

p. 6

Rendez la monnaie !

p. 7

De l'aide sociale à la charité bien pensante

p. 8

Répondre aux besoins, anticiper les évolutions

p. 8

Adresses utiles

p. 8

DOSSIER

LA VILLE CONTRE L'EXCLUSION

EN ATTENDANT LE JOUR OÙ LE DROIT DU PLUS FAIBLE AURA REMPLACÉ LE DROIT DU PLUS FORT

Pascal Holenweg

La ville est un lieu privilégié de communication et d'interaction sociales, mais aussi, par le fait même, de concentration des problèmes sociaux: précarité économique, pauvreté, marginalité ou exclusion sociale - des problèmes auxquels sont désormais aussi confrontés des gens qui disposent d'un emploi et d'un salaire: le secteur tertiaire des principales villes suisses est le principal réservoir d'emplois non qualifiés et sous-payés dans des secteurs comme le commerce de détail, la restauration, l'hôtellerie, et d'emplois déqualifiés par la rapidité de l'évolution technologique dans tous les autres secteurs. Nous ne pouvons donc plus cultiver l'illusion romantique d'une exclusion sociale ne frappant que le

sous-prolétariat des taudis: cette menace, aujourd'hui, pèse sur une part considérable de la population.

Pas de fatalité de l'exclusion sociale

Or, il n'y a pas de fatalité de l'exclusion sociale, s'il y a un choix possible de la marginalité. L'exclusion sociale est le produit d'une organisation sociale déterminée et d'un mode de développement particulier, imposant des normes de comportement et des critères d'intégration auxquels toutes et tous ne peuvent satisfaire, et qui laissent de plus en plus de monde «sur le carreau». Ce processus est un processus de relégation sociale, et s'il n'y a pas réellement à Genève de quartiers de relégation sociale, au sens des *inner-city areas* nord-américaines ou britanniques, ou des cités françaises, cette

relégation sociale n'en est pas moins un fait - éclaté en îlots, en immeubles, en appartements, ou dans la rue.

La question qui définit la place (dirigeante, intégrée, marginale ou exclue) de la personne dans la société, et qui donc définit le type de lien social entre cette personne et les autres, n'est plus désormais «*qu'est-ce qu'elle fait dans la vie?*», avec comme sous-entendus «*quel métier, quelle profession, quelle occupation, quel revenu?*», mais «*de quels droits jouit-elle réellement?*» L'exclusion sociale est l'exclusion de droits fondamentaux: les exclus sont privés de ces droits, c'est-à-dire privés des moyens concrets, matériels, nécessaires à leur exercice. La lutte contre l'exclusion sociale est donc une lutte pour les droits sociaux,

suite p. 6

GENÈVE, 500 ANS D'ASSISTANCE

DE LA CHARITE A L'HOSPICE GENERAL

Isabelle Brunier,
Historienne.

Les premiers hôpitaux

Durant le Moyen Age déjà, des articuliers et l'Eglise fondent des institutions charitables appelées hôpitaux, chargées d'accueillir en premier lieu les pauvres, puis les malades et enfin les passants peu fortunés. Avant la Réforme, la ville compte une dizaine de ces institutions de bienfaisance privées. Quelques mois avant le changement de religion, en novembre 1535, le Conseil général décide de créer un unique établissement, l'Hôpital Général, qui sera financé par la récupération de tous les biens et revenus, en nature et en devises, des anciens établissements ainsi que ceux des églises et monastères de la ville. Ce capital de départ est complété par les dons et legs auxquels les citoyens sont vivement encouragés. La nouvelle institution est installée dans l'ancien couvent de Sainte-Claire, à proximité du Bourg-de-Four. On y enferme les mendiants et autres vagabonds afin

d'assurer le bon ordre public. Simultanément, ils paient par leur travail la charité dont ils bénéficient. Au début du XVIIIe siècle les bâtiments vétus-



Carnet d'un assisté en 1764

tes et trop petits sont remplacés par une vaste construction «moderne»

qui subsiste toujours actuellement, convertie en Palais de Justice. Indigents, malades, «marginiaux» y étaient logés, nourris, éduqués, mis au travail aussi car l'Hôpital constituait comme une ville dans la ville, avec sa boulangerie, son étable, son abattoir, ses ateliers de filature, couture, cordonnerie et son lieu de culte intérieur. Ailleurs dans la ville, voire dans les communes des alentours, l'aide aux familles pauvres consistait en distributions quotidiennes de pain et autres nourritures, vêtements et chaussures, mais également en placements d'enfants en nourrice à la campagne ou prise en charge des frais d'apprentissage permettant aux enfants d'acquérir un métier susceptible d'assurer leur existence.

De l'Hôpital Général à l'Etat social

Après l'entrée de Genève dans la Confédération en 1815 et l'agrandissement du territoire cantonal, l'Hôpital Général conserve sa mission d'assistance. Cependant les ressortissants catholiques des Communes réunies n'y ont pas accès et restent tributaires d'institutions de bienfaisance

privées. Ce n'est qu'en 1868, avec la création de l'Hospice Général, que la prise en charge des Genevois démunis deviendra égalitaire, les Confédérés et étrangers devant eux s'adresser au Bureau central d'assistance fondé l'année précédente. Cependant, si le principe d'une politique sociale existe, ce n'est qu'en 1925 qu'elle entre officiellement dans le giron du Département de l'Hygiène, Assistance publique et Assurances sociales, ancêtre du DASS récemment recomposé et renommé. Parallèlement, les communes mettent également en place leurs propres réseaux d'assistance, complémentaires aux prestations fournies par l'Etat. De nombreuses institutions privées fournissent, de plus, des aides plus ciblées ou spécialisées, s'adressant à certaines catégories de la population. On constate cependant, depuis quelques années, une nouvelle augmentation de la paupérisation, de la précarité et des situations de détresse de tous ordres. Malheureusement, quelque soit l'appellation, la manière ou l'institution chargée de la distribuer, l'assistance publique a encore de «beaux jours» devant elle...

(Suite de la page 5)

pour leur réalisation, au strict sens du terme: pour qu'ils aient une réalité concrète, tangible. Tout droit, si fondamental qu'il soit, et même des droits aussi «idéaux» que la liberté de conscience ou la liberté d'expression, implique en effet des garanties concrètes - et au premier rang de ces garanties, celle de la couverture des nécessités vitales, et celle de la sécurité personnelle. On est loin, ici, de la charité et de l'assistance publique: puisque l'exclusion est une privation de droits, et dans la mesure où ces droits sont inconditionnels, puisqu'ils sont fondamentaux, le droit aux moyens de vie ne peut être conditionné ni par l'âge, le sexe, la nationalité ou le statut social, ni par un travail, ni par une formation, ni par la conformité à un modèle de comportement, ni même par une adhésion aux normes communes, du moins tant que la non-adhésion à ces normes ne débouche pas sur la négation des droits d'autrui - d'où la légitimité du projet d'allocation universelle, versée à chacune et chacun, sans autre condition que celle de la résidence dans l'espace politique qui la garantit.

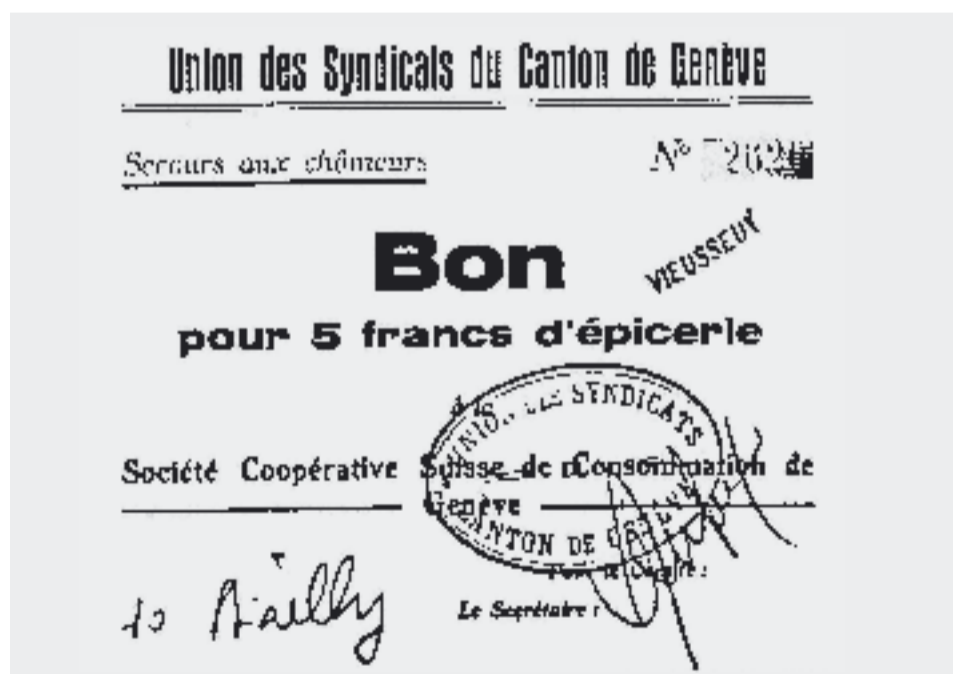
Faire amende honorable de son exclusion?

Les exclus n'ont pas être rendus coupables de leur exclusion, et l'exclusion n'est pas plus un vice qu'une fatalité. Dès lors, la collectivité n'a

pas à exiger de celles et ceux qui en sont victimes qu'ils fassent amende honorable de leur exclusion ou de leur pauvreté, fût-ce en échange d'un revenu minimum. L'exercice concret des droits fondamentaux est lui-même un droit fondamental, et en tant que tel, il ne doit être ni monnayé, ni même contractualisé. Il n'y a pas de

raison que ce soit. Cette tâche reste une revendication: il est en effet évident que la promesse égalitaire de la fin du XVIIIe siècle n'a pas (encore) été réalisée, et que les inégalités sociales de naissance n'ont pas (encore) disparu.

On aura fait un grand pas dans la lutte contre l'exclusion sociale lorsqu'on en



«contre-prestation» exigible à l'exercice d'un droit fondamental, puisqu'un tel droit n'est pas octroyé mais inné: «les hommes naissent libres et égaux en droit et le demeurent tout au long de leur vie»: toute personne a des droits, et le droit d'avoir ses droits et les moyens de ces droits, la tâche de la collectivité étant d'assurer ces moyens à celles et ceux qui en sont privés, pour quelque

aura fait reposer le coût sur les «actrices» et «acteurs» socio-économiques qui la provoquent - comme on aura fait un grand pas dans la lutte contre le chômage le jour où l'on aura fait assurer son financement, à commencer par celui de l'assurance-chômage, par celles et ceux qui licencient. En attendant ce jour «où le droit du plus faible aura remplacé sur le trône le droit

du plus fort» (Blanqui), une politique de solidarité sociale, telle que nous la concevons, doit avoir pour objectif de réduire au maximum les risques objectifs d'exclusion sociale, individuelle et/ou collective, en assurant aux personnes et aux groupes les plus menacés d'exclusion la garantie concrète de jouissance des droits fondamentaux dont l'absence, la privation ou la non-concrétisation définit une situation d'exclusion. La lutte contre l'exclusion n'est pas une lutte contre les exclus elle est une lutte pour leurs droits, et ces droits sont les droits de tous.

Quand je traverse, dans de plus en plus de régions françaises, la paix de centre-villes déserts offerts à des retraités propret, je me sens dans la perfection d'un univers en sous-fécondité ! Alors je pense au 93, à la Seine-Saint-Denis, avec son désordre, ses gosses de couleurs mélangées, si mal élevés. Et je me dis que, si la France survit en 2050, ce sera grâce au 93 et non à ces villes de province emplies de vieillards. Ce que nous percevons comme des phénomènes de désorganisation, de souffrance et de régression sont en fait les véritables manifestations de la vie: des lieux sans problèmes viendra la mort de la société française!

Emmanuel Todd

LA CASSE DES CASS

RENDEZ LA MONNAIE !

Le canton de Genève a pratiqué l'aide et les soins à domicile, comme Monsieur Jourdain la prose, sans le savoir, bien avant que le concept soit formalisé et qu'il soit à la mode. Dans les années '70 déjà, le budget de l'Etat comportait des sommes importantes pour les aides ménagères, les aides familiales et le service des soins infirmiers à domicile de la Croix-Rouge genevoise. Ceci est dû, pour l'essentiel, à la vision et à la détermination d'un magistrat socialiste, Willy Donzé.

Le Revizor

A la fin des années 80, une initiative à grand retentissement devait amener notre canton à développer une vision intégrée dotée de moyens considérables à partir du principe: celui ou celle qui le souhaite, pour autant que son état de santé le permette, doit pouvoir rester dans son environnement usuel, là où se trouvent ses repères et ses liens. Comme corollaire, une telle politique permettait de maîtriser l'explosion hospitalière et ses coûts, sans jamais entamer l'exigence de qualité des soins. La rigueur était là, au service du citoyen et de la qualité des prestations et non l'inverse comme cela est souvent le cas. En effet, contrairement à ce qui se passe dans les pays les plus pauvres de la planète, dans le monde prospère de l'Occident, ce sont les déterminants sociaux (et non les déterminants épidémiologiques) qui sont prépondérants. La politique sociale et la politique de la santé doivent se mener en conjonction et sans confusion. De ce point de vue, la dernière répartition des départements est un vilain message.

Le centime additionnel

Les travaux issus de l'initiative populaire ont reçu l'aval du peuple à une large majorité, le 16 février 1992. A cette occasion, le peuple de Genève a accepté sa dernière augmentation d'impôt: le centime additionnel cantonal pour l'aide et les soins à domicile, à l'époque environ 17 millions par an. De surcroît, ce texte a imposé un énorme effort aux communes: la mise à disposition de locaux sur le modèle de l'école primaire.

Naissance des CASS

Ainsi naissaient les Centres d'action sociale et de santé (CASS) réunissant l'Hospice général (l'action sociale) et la Fédération des services de soins et d'aide à domicile (FSASD) regroupant les aides ménagères, les aides familiales et les infirmières à domicile, ainsi que les services sociaux communaux, là où ils existent.

Mis sur pied grâce à un énorme effort collectif, le réseau des centres est en cours de démantèlement.

Constat d'échec, certes, mais de l'échec de quoi?

Du besoin naturel de vouloir vivre dans son cadre habituel? De l'absolue nécessité de contenir l'explosion des coûts hospitaliers et de l'hospitalo-centrisme? De l'importance des facteurs sociaux dans l'état de santé d'une population dans un pays globalement prospère, mais littéralement rongé depuis une décennie et demi par l'exclusion et la pauvreté? Il faut donc tenter de trouver une explication à une telle déconfiture:

Un procès d'intention

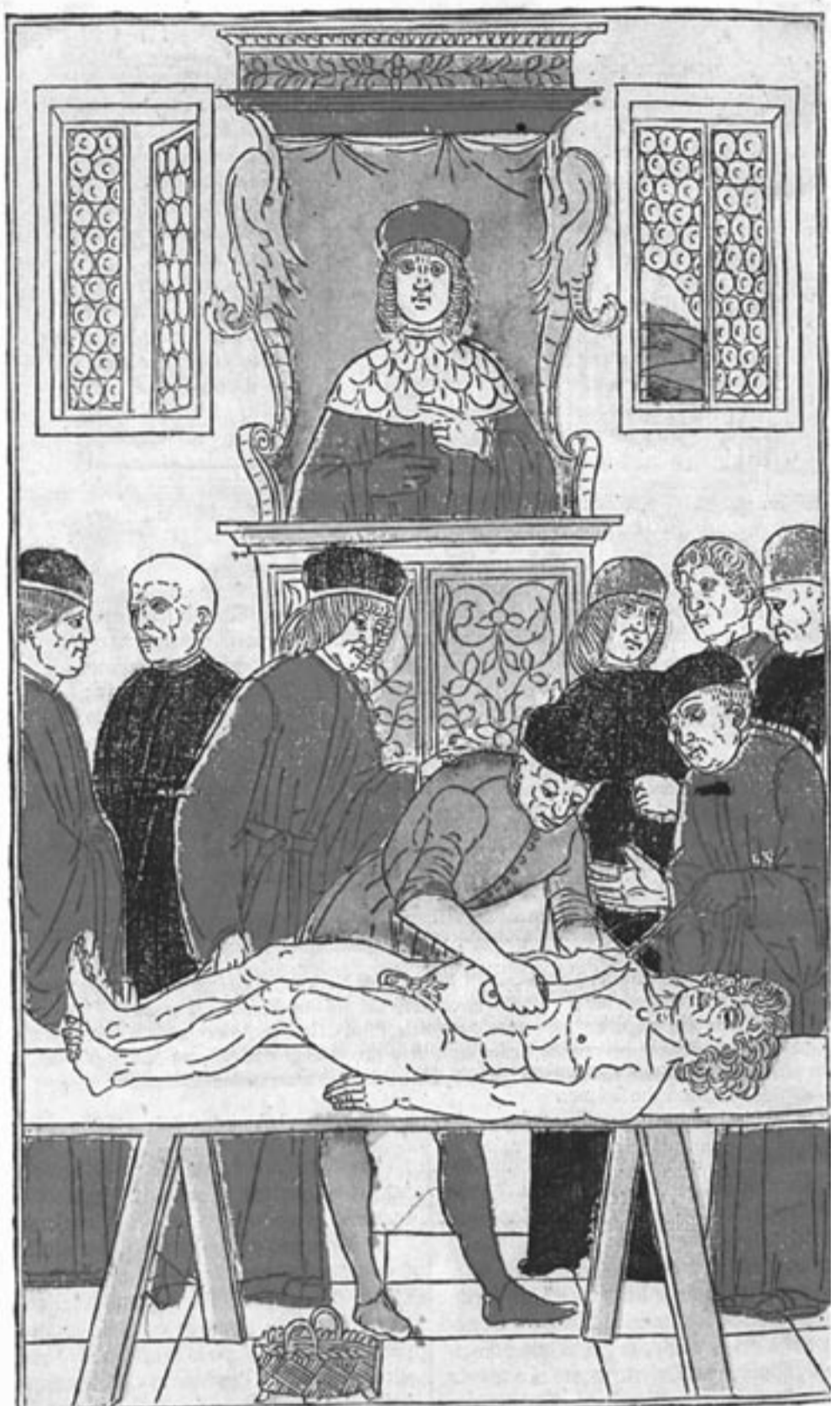
Dès le début, un procès d'intention stupide a été instruit contre cette organisation: moins de 5 % des gens qui s'adressaient aux CASS sollicitaient les services à la fois de l'Hospice général et de la FSASD. Qui avait, de bonne foi, imaginé que des cohortes de personnes âgées, invalides et nécessitant des piqûres tous les matins se pointeraient quotidiennement à la porte des centres?

Un comportement féodal

Ce mauvais procès a servi de prétexte pour refuser de respecter les choix politiques des autorités, sans argument, simplement pour n'en faire qu'à sa tête, comme d'habitude. Dans les directions de Rive et de Carouge, le comportement féodal a toujours privilégié sa propre hiérarchie étanche, sabotant du même coup toute possibilité de donner une réelle consistance à chaque centre et à son administrateur-trice, devenu-e pour chaque entité (HG et FSASD) l'homme ou la femme à abattre. Ces derniers n'ont pas trouvé dans les organisations de travailleurs l'appui nécessaire.

Le mépris des communes

Les comportements communaux ont été très variables. Toutefois l'opération



DR

80 millions (devenus 40) imposés aux communes pour contribuer au financement de l'OCPA, par la manière de faire surtout, a donné le coup de grâce à toute attente de collaboration transversale et respectueuse des autorités municipales, pour longtemps. Il s'agit d'un déficit psychologique énorme. Il ne sera pas surmonté de sitôt.

Le démantèlement

Il faut reconnaître que ni le Conseil d'Etat et ses services, ni le Grand Conseil (commission des affaires sociales) n'ont su trouver la forme adéquate pour la structure de ces centres, remettant sans cesse l'ouvrage sur le métier, mais sans meilleur résultat.

Aux environs de 2003, le Conseil d'Etat a cessé de s'échiner à vouloir faire respecter les choix politiques du peuple et du Grand Conseil, selon l'adage qui parle des ânes qui n'ont

pas soif. Les bras ayant été baissés, à la fin de la précédente législature, le démantèlement s'est mis en place.

Demeure une vérité simple: la pérennité de l'aide et des soins à domicile conjugués aux prestations sociales (bien au-delà de l'HG d'ailleurs) ne peut être assurée que par la constitution d'une fondation de droit public dont les fondateurs ne peuvent être que l'Etat et les communes genevoises, seuls détenteurs de la légitimité politique pour la promouvoir. En attendant, il y aurait véritablement matière à réclamer des dédommagements pour les communes et l'arrêt pour la perception du centime.

Nous avons encore une meilleure idée: utiliser ce centime pour restituer aux bénéficiaires de l'assistance les trois «forfaits» volés!

S'ATTAQUER AUX PLUS PAUVRES

DE L'AIDE SOCIALE A LA CHARITE BIEN PENSANTE

Alberto Velasco,
Député.

La situation que vit notre canton du point de vue des finances publiques (un budget déficitaire année après année, conséquence d'une baisse d'impôt orchestrée par les libéraux) fait que nous sommes aujourd'hui confrontés à non pas à un déficit conjoncturel mais structurel.

Par conséquent, afin de corriger la nature du déficit, il s'agira de modifier la nature des ressources de l'Etat ou ses prestations pour résorber enfin ce déficit. C'est dans ce cadre que le débat à lieu aujourd'hui, à l'heure de défendre les prestations sociales et concrètement l'aide aux associations qui participent au réseau de cet aide.

En effet, la politique suivie actuellement par le Conseil d'Etat et qui affiche, avec volontarisme, ne vouloir ni augmenter les impôts ni baisser les prestations (le fameux «nanisme»), a ses limites dans la mesure où la croissance des dépenses étant limitée à celle des recettes,

elle ne correspond forcément pas à celles des nécessités sociales engendrées par la dégradation du pouvoir d'achat des travailleurs. En effet, de plus en plus de familles, qui ont un revenu provenant d'une activité lucrative, sont confrontées à des fins de mois difficiles qui les obligent à s'adresser à l'Hospice Général et aux associations capables de les soutenir soit financièrement, soit au niveau des démarches administratives, ou tout simplement pour défendre leurs droits et sauvegarder leur dignité. Cette situation, induite par la compétitivité qui existe dans le marché de l'emploi, a non seulement conduit à l'acceptation par les travailleurs-ses d'emplois avec des salaires à la baisse, mais elle est aussi une source de stress avec les conséquences que l'on sait au niveau du cercle familial.

Retour à l'Ancien Régime?

Face à cette dégradation de la situation, non seulement la majorité de droite du Grand Conseil refuse toute augmentation de la qualité des prestations sociales aux plus démunis,

mais elle s'attaque aux subventions des associations reconnues d'utilité publiques et qui œuvrent dans le cadre de missions dévolues normalement à l'Etat, et va jusqu'à prôner la sponsoring des subventions. C'est le cas de l'association Trialogue qui, ayant reçu une subvention pour son fonctionnement, alors que la gauche était majoritaire au sein du Grand Conseil, s'est vu refuser par la commission des finances une nouvelle demande de subvention au motif qu'elle en avait déjà une, et sans qu'il soit pris en compte qu'entre temps le nombre de personnes ayant bénéficié d'une prestation était passé de 1'800 en 1998 à 10'000 aujourd'hui! Face à ce refus, un membre de droite de ladite commission a proposé d'accompagner la directrice de l'association auprès des institutions financières dans le but d'obtenir ladite somme! C'est l'ancien régime, c'est la charité!

Amputation sans anesthésie

Il s'est passé la même chose au moment de reconduire la subvention de l'association

«Solidarité Femme», dont tout le monde reconnaît l'engagement de longue date contre la violence conjugale. Considérant que les charges salariales étaient trop importantes, cette association a vu sa subvention annuelle amputée de 20 % par la commission des finances, sans que celle-ci ait même pris la peine de l'auditionner!

Le Fait du Prince

La république, comme régime, se caractérise par le fait que l'Etat a le devoir de veiller à ce que la dignité de tout citoyen-ne soit sauvegardée. Ainsi, ce qui pour nous Socialistes est du ressort de l'aide sociale, et par conséquent relève d'une mission de l'Etat, est travesti par la droite en charité, et relegué du coup dans l'espace du sponsoring social. Cette attitude n'est pas innocente. Car au lieu de jouer la solidarité contributive par l'impôt républicain, la droite préfère contenir les dépenses de l'Etat afin d'offrir des cadeaux fiscaux à ceux qui n'en ont pas besoin, quitte à laisser ensuite jouer le «fait du Prince».

LA REORGANISATION DU SERVICE SOCIAL

REPENDRE AUX BESOINS, ANTICIPER LES EVOLUTIONS

Véronique Purro,
Députée.

Plusieurs éléments furent à l'origine de la réorganisation du service social de la Ville de Genève (SSVG), initiée dès l'arrivée de Manuel Tornare à la tête du Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. En premier lieu le programme politique du Parti socialiste soulignait l'apparition de nouvelles problématiques (telles que l'isolement croissant de certaines populations ou les difficultés rencontrées par les parents). Il faisait le constat de l'incapacité des services existants de toucher ces populations fragilisées et souhaitait améliorer la diffusion de l'information sociale. Les Socialistes proposaient de mettre en place un nouveau type d'action sociale complémentaire au soutien individuel traditionnellement apporté et de faire «sortir» les travailleurs sociaux des bureaux. Une motion déposée par les élus municipaux verts, acceptée par la majorité du Conseil municipal, demandait par ailleurs (en particulier afin d'éviter les «doublons») de transférer les dossiers suivis par le SSVG à l'Hospice général. Enfin, la révision de la loi cantonale sur les centres d'action sociale et de la santé (CASS) apporta de nouveaux éléments en précisant les attributions du canton et celles des communes et en donnant la possibilité à ces dernières de prendre une place dans le dispositif par le développement d'une action communautaire.

Changements initiaux

C'est ainsi, que le SSVG transféra l'ensemble de ses dossiers, suivis jusqu'alors par des assistants sociaux basés dans les CASS, à l'Hospice général. Une petite équipe de 5 travailleurs sociaux, centralisée à la direction du service, fût conservée pour examiner les demandes faites à la commune et les orienter vers le service ou l'organisme le mieux à même d'assurer une prise en charge. Le reste du personnel touché par la réorganisation, soit une quarantaine de personnes, participa à l'élaboration et à la mise en œuvre des changements.

Dans ce sens, suivant l'esprit de la nouvelle loi sur les CASS, la Ville décida de redéfinir le rôle et les missions de ses travailleurs sociaux, qui se réorientèrent vers un mode d'action axé sur le communautaire, pour constituer dans chacun des 8 secteurs de la commune des équipes pluridisciplinaires (professionnels du social, de la santé et secrétariat) chargées de développer un

travail collectif, basé sur le réseau de proximité en lien étroit avec les acteurs institutionnels publics et associatifs des quartiers et répondant aux spécificités de chaque secteur de **mettre en place des actions de prévention** (dans le domaine social et de la santé) en fonction des besoins de chaque secteur et de **diffuser l'information sociale et sanitaire** sur le secteur.

Des moyens importants

De façon générale, l'action du SSVG a été ainsi imaginée pour favoriser les liens entre les habitants et améliorer la qualité de vie dans les quartiers. Les 8 unités d'action communautaire (UAC) mises sur pied, à l'écoute des habitants, sont chargées de répondre aux besoins des différents groupes de population et les aider à trouver des solutions en s'appuyant sur des ressources communes.

Pour accompagner ces changements conséquents de métier (suivre des dossiers individuels ou monter des projets collectifs relèvent de logique de travail et d'identité professionnelles fort différentes), le Conseil municipal fût d'accord de consacrer des moyens importants au financement de mesures d'accompagnement (mise en place d'équipes pilotes, formation certifiante pour les 42 collaborateurs concernés, renforcement de la direction du service, mise en place d'une méthodologie de projets, développement d'outils informatiques, études sur les quartiers, etc.).

Une véritable politique de quartier

Après trois ans d'expérience, tout en continuant à développer des projets qui répondent à des besoins spécifiques à leur quartier, les équipes travaillent de plus en plus sur des projets transversaux. Après un premier temps d'exploration, quelques thématiques se sont révélées plus à même de répondre à la mission générale des UAC (favoriser les liens entre les habitants et améliorer la qualité de vie dans les quartiers). Entre autres thèmes qui seront centraux pour les prochaines années, il est à relever le développement des liens de voisinage, le renforcement de la solidarité à l'égard des aînés, l'aide à la parentalité et l'intégration des communautés étrangères. Avec les autres acteurs de proximité, en premier lieu desquels la Délégation à la jeunesse et les Maisons de quartier, les UAC auront pour tâche d'actualiser en permanence des diagnostics sociaux et de développer en conséquence une véritable politique de quartier.

LES PAUVRES CONTRE LES PAUVRES

La précarisation d'une part importante de la population accroît les tensions sociales - mais non en dressant la population précarisée contre la population «privilegiée», la «Genève d'en bas» contre la «Genève d'en haut», mais en dressant des précaires contre d'autres précaires: Suisses pauvres contre étrangers, étrangers pauvres contre d'autres étrangers, vieux contre jeunes (et réciproquement).

Après le vote du 25 septembre 2005 sur l'extension des accords bilatéraux, des interviews d'habitants des quartiers populaires ayant refusé ces accords ont fait apparaître une forte poussée xénophobe, mais dont la caractéristique était d'opposer des immigrants (ou enfants d'immigrants) à d'autres immigrants: «les frontaliers viennent nous piquer notre boulot», déclare un Algérien; «je refuse qu'on attire des employés de l'étranger alors que je ne trouve pas de travail», déclare une Caraïbe; un électricien espagnol au chômage regrette de pas avoir pu voter «non», faute de droit de vote; des Italiens dénoncent le «comportement de certains étrangers»...

LA CLANDESTINITE, EN PLUS DE LA PAUVRETE

Un «second marché du travail» se développe, et, en fonction de ses propres règles et non plus de celles découlant des droits sociaux garantis par les lois, s'organise, à coups de statuts inférieurs aux normes légales «normales», de travail à temps partiel contraint, de prises en charge dans des filières d'insertion ou par les «filets d'assistance». Les femmes plus que les hommes, les immigrés plus que les «nationaux», les immigrés récents plus que les étrangers établis, subissent les conditions d'emploi dégradées de ce «second marché du travail», dont le travail clandestin est d'une certaine manière l'image parfaite. On estimait déjà en 2000 à au moins 150'000 le nombre des travailleurs clandestins en Suisse.

LA RICHE GENEVE

En 2002, 15 % des salarié-e-s genevois gagnaient moins de 4'000 Frs brut par mois et 8 % moins de 3'500 Frs brut par mois. En 2005, il aura fallu déboursier à Genève près d'un demi-milliard pour permettre aux personnes âgées de vivre correctement, 433 millions pour aider les assurés sociaux à payer leurs assurances, 193 millions pour financer la principale institution d'assistance sociale (l'Hospice Général) et plus de 100 millions pour aider les chômeurs.

FAIRE PAYER LES PAUVRES

Dès 2005, la majorité de droite a imposé l'alignement des prestations AI sur celles de l'AVS, l'application des normes intercantionales d'assistance à la place des normes genevoises, plus généreuses, l'abaissement des plafonds d'aide au logement, la suppression des allocations logement et habillement accordées aux bénéficiaires de l'aide sociale... toutes réductions des aides sociales desquelles la droite attendait une économie de 80 millions de francs... sur le dos (si possible courbé) des plus pauvres...

ADRESSES UTILES

Dans vos quartiers, Unité d'action communautaire (UAC)

www.ville-ge.ch/uac

CARITAS GENEVE

53, rue de Carouge
CP 75 - 1211 Genève 4
Tél.: 022 708 04 44

CENTRE SOCIAL PROTESTANT

14, rue du Village-Suisse
CP 171 - 1211 Genève 8
Tél.: 022 807 07 00

CROIX ROUGE GENEVOISE

9, route des Acacias
CP 288 - 1211 Genève 4
Tél.: 022 304 04 04

EMMAÛS GENÈVE

5, Route de Drize
CP 1369 - 1227 Carouge
Tél.: 022 342 39 59

L'APRES 24 SEPTEMBRE

MAINTENIR LE CAP, RASSURER LA POPULATION ET EVINCER LES MANIPULATEURS

Ce 24 septembre, près de deux tiers des citoyennes et citoyens suisses ont voté en faveur des lois sur les étrangers et l'asile. L'acceptation de ces lois injustes, inhumaines et contraires au droit international n'est pas une surprise. Même pour celles et ceux qui se sont battus pour leur rejet, espérant ébranler les consciences de ce pays. La déception est grande, mais le découragement n'est toutefois pas de mise.

Carlo Sommaruga,
Conseiller national.

Depuis la fin des années 60, les Socialistes se sont engagés contre toutes les initiatives xénophobes. Rappelez-vous, les initiatives «contre la pénétration étrangère» en 1970, «contre l'emprise étrangère» en 1972, «contre le surpeuplement de la Suisse» en 1974, à nouveau «contre l'emprise étrangère» et «pour la limitation du nombre annuel des naturalisations» en 1977, «contre l'immigration clandestine» en 1993, «pour une réglementation de l'immigration (18%)» en 2000, «sur la naturalisation des étrangers de la deuxième et

de la troisième génération» en 2004. Notre combat n'a pas été uniquement défensif. Il a aussi été marqué par notre engagement en faveur de l'initiative «Etre solidaires - en faveur d'une nouvelle politique à l'égard des étrangers» en 1981. Il est vrai que la route a été parsemée de succès, mais aussi d'échecs cuisants et douloureux. Malgré cela nos convictions n'ont jamais cédé.

Une détermination intacte

Aujourd'hui, notre détermination à aller de l'avant pour fonder une nouvelle politique migratoire, progressiste et solidaire, doit rester intacte. Il nous faut capitaliser l'effort consenti au cours de la campagne pour le 24 septembre, élargir les

alliances politiques et sociales et accroître le soutien populaire. Les enjeux qui nous attendent le méritent. En premier lieu, la régularisation des sans-papiers.

Apaiser les craintes

Face aux peurs exprimées par les votes du 24 septembre, il nous faut rassurer. Cela passe clairement par la défense de l'emploi, l'accès au logement bon marché, une sécurité sociale solide, un cadre de vie de qualité et la lutte contre le sentiment d'insécurité. Il nous faut inlassablement détailler les faits, souvent complexes, et faire œuvre de pédagogie politique afin d'apaiser les craintes. Mais surtout, il faut combattre l'instrumentalisation de ces

peurs et les contre-vérités qui les attisent. C'est jour après jour que nous devons nous y appliquer.

Il faut être lucide, la reconquête des esprits passe aussi par la dénonciation systématique et la mise au ban politique des auteurs de ces instrumentalisation et de ces mensonges, tout particulièrement lorsqu'ils siègent au Conseil fédéral. Les valeurs de démocratie, de respect de chaque individu et de solidarité sociale ne sauraient souffrir plus longtemps la présence de ce genre de personnage au sein de notre gouvernement.

ACTUALITES CANTONALES ET FEDERALES**RÉPARTITION DES CHARGES ENTRE L'ETAT ET LA VILLE
ATTAQUES CONTRE LES SUBVENTIONS**

La clarification des charges et compétences ne doit pas devenir l'occasion de démanteler le tissu associatif de notre canton et de la Ville de Genève. Les Socialistes sont évidemment attachés à la simplification des procédures et à la clarification des responsabilités, à condition que cela se fasse dans le respect des associations culturelles et sociales qui assurent des prestations essentielles à toute la population.

Virgine Keller Lopez,
Députée.

Depuis plusieurs années des partis de tous bords demandent des clarifications concernant les charges et les compétences de la Ville et de l'Etat dans les domaines du social, de la culture, de la sécurité. Aujourd'hui des propositions concrètes vont se discuter dans les parlements. Et l'on va s'apercevoir que tous les partis n'ont pas les mêmes objectifs lorsqu'ils parlent de «plus juste» répartition!

Au Grand Conseil, le projet de loi 9765 vient d'être envoyé à la commission des finances. Il présente le résultat de deux ans de travail entre l'ancien département de l'action sociale et de la santé (DASS) et le département des affaires sociales de la Ville de Genève. Ce projet de loi propose une nouvelle répartition des subventions entre l'Etat et la Ville, avec les objectifs de simplifier et d'harmoniser les procédures et de renforcer la transparence. Deux critères ont présidé cette répartition: d'une part les compétences liées à une loi et d'autre part les compétences «reconnues» ou le rôle prépondérant de l'une ou l'autre des collectivités. Si ce projet de loi est accepté, il entraînera donc la fin du «double» subventionnement. Les associations dépendront soit de la Ville, soit de l'Etat. Cette nouvelle loi prévoit une période de deux ans (2007-2008) durant lesquels les subventions devront rester au même niveau.

Des coupes dans le social

Au même moment, on trouve, au menu du Grand Conseil, des propositions visant à baisser les subventions d'associations qui travaillent dans le domaine du social. Les député-e-s de droite rappellent régulièrement leur volonté, au nom de la rigueur budgétaire, de baisser fortement les subventions sociales et culturelles. La droite et l'extrême droite continuent à nier la réalité du tissu

associatif, le rôle social, culturel mais aussi économique de cette richesse exceptionnelle proposée par ceux et celles qui s'engagent dans les associations.

Nous risquons, en voulant simplifier les sources du subventionnement, de mettre en danger des associations qui ont, le plus souvent, mis de nombreuses années pour consolider leur fonctionnement et assurer ainsi des missions dont ni l'Etat, ni les citoyen-ne-s ne peuvent se passer. La majorité de droite et d'extrême droite du Grand Conseil pourrait anéantir, en quelques votes, un travail réalisé sur la durée et qui est indispensable à la préservation du tissu social et de la solidarité. Cela pendant que la majorité de gauche de la Ville de Genève se débat sous les reports de charge de l'Etat tout en maintenant son soutien au tissu associatif.

Lourdeur administrative ou dynamique institutionnelle?

Le subventionnement complémentaire (commune-Etat) est aujourd'hui stigmatisé de toute part. On dénonce «les doublons». On oublie que ce subventionnement complémentaire fonctionne parfois très bien, que les services collaborent de façon intelligente et que, même si tout cela est améliorable, tout n'est pas à jeter. Les difficultés budgétaires des collectivités publiques demandent certes des rationalisations, mais elles exigent aussi de savoir inventer des partenariats. La discussion est entamée dans le domaine du social, elle s'annonce pour bientôt dans le domaine culturel. Si la discussion sur le fonctionnement de nos institutions est incontournable, les Socialistes veilleront à ce qu'elle n'entraîne pas un appauvrissement général de la richesse des réseaux associatifs, de la solidarité et de la vie culturelle.

PROJET DE BUDGET 2007**LE DIAGNOSTIC DU PARTI SOCIALISTE
SE VERIFIE**

Le parti socialiste a accueilli plutôt favorablement le projet de budget 2007. Comme en 2006, il ne s'agit pas de donner un blanc seing au Conseil d'Etat mais de reconnaître la cohérence de sa démarche, à savoir un rétablissement en douceur des finances publiques en limitant la croissance des charges à 1% par année.

Laurence Fehlmann Rielle,
Présidente du PSG.

Des économies sur le dos des plus démunis

Néanmoins, nous continuons à affirmer que l'un des points noirs de ce budget est de n'être pas revenu sur la baisse des prestations infligée aux bénéficiaires de l'assistance imposée par le précédent gouvernement et consacrée dans le budget 2006. Rappelons que l'Etat a fait environ 18 millions d'économie sur le dos des personnes dans le besoin, notamment en supprimant les forfaits vêtement et abonnement TPG. Cette baisse de prestations correspond à environ 9% par personne: cela représente un sacrifice important qui a été prélevé de la poche des plus démunis!

Une crise des recettes

D'une manière plus générale, nous relevons que malgré la bonne conjoncture affichée en 2006, la croissance des impôts des personnes physiques n'est que de 2,5%. Cela tend à prouver que le diagnostic du PS se vérifie: nous vivons une crise des recettes plutôt qu'une explosion des dépenses étatiques. En effet, malgré une augmentation démographique de 15% en 15 ans, les dépenses liées à la fonction publique n'ont pas progressé au même rythme.

Néanmoins, le chômage persistant et le fait que de nombreux travailleurs et travailleuses ne peuvent plus faire face à certaines charges comme leurs primes d'assurance maladie par exemple, ont entraîné une hausse des dépenses sociales. Autre aspect que l'on omet souvent de mentionner est la part importante affectée par le canton à l'AVS.

A terme, il est à craindre qu'il ne suffira pas de chercher des économies dans le fonctionnement de l'Etat pour rétablir des finances

saines. Les 12% de baisse d'impôts proposée de façon totalement démagogique par les Libéraux et la suppression des droits de succession en ligne directe notamment, plombent considérablement le budget, provoquant un manque à gagner de 350 millions par an. Les partis de droite et d'extrême droite qui accusent la gauche de faire de l'idéologie ne cessent d'affirmer que grâce à ces baisses de la fiscalité, le canton est plus attractif et attire les grosses fortunes. Or, le canton de Genève peut faire valoir d'autres atouts, à savoir: une qualité de vie encore préservée, une école de qualité, des transports publics de plus en plus performants, des espaces verts bien aménagés, une offre culturelle diversifiée, une cohabitation globalement harmonieuse entre des citoyens-nes aux origines diverses, etc. Il faut absolument tordre le coup aux illusions ultra-libérales qui prônent la baisse des impôts comme une panacée économique pour ensuite défendre l'austérité comme remède... Au final, les perdants sont la classe moyenne et les plus défavorisés.

Rénover le statut de fonctionnaire, non l'abolir

Le Parti socialiste soutient donc toujours les deux initiatives destinées à revenir de façon modulée sur la baisse des 12% et à proposer une contribution temporaire de solidarité sur les grosses fortunes, lancées en 2005 avec les autres partis de l'alternative. Enfin, les Socialistes saluent l'accord qui a été conclu avec la fonction publique. Le nouveau projet de loi du Conseil d'Etat sera examiné avec attention. Il permet en tous cas de combattre le projet destructeur de la droite pour la suppression du statut de fonctionnaire.



DR

L'Association pour la danse contemporaine (ADC) fête ses vingt ans. Résidant à la Salle Patiño jusqu'à fin 1997, l'ADC est nomade dès 1998 et le reste jusqu'en 2004. Pendant cette période, elle présente ses spectacles dans diverses salles de la ville. En 1998, l'ADC a constitué avec les chorégraphes genevois un groupe de travail pour la réalisation à Genève d'une Maison de la Danse. Le sort de ce projet d'importance régionale, inséré dans un centre socioculturel dans le quartier des Palettes, à Lancy, sera scellé par le vote municipal lancé, le 22 octobre. En avril 2004, l'ADC s'installe dans la Salle communale des Eaux-Vives. Elle y place un dispositif technique entièrement démontable, qui lui permet de présenter une saison complète de spectacles, (une quinzaine de productions, accueils et créations). L'ADC collabore avec de nombreux partenaires, et est insérée dans plusieurs réseaux nationaux et internationaux. Elle est membre du « Passeport danse » (PasseDanse), édite un journal et gère deux studios de répétition à la Maison des Arts du Grütli.

L'ASSOCIATION POUR LA DANSE CONTEMPORAINE

DONNER A LA DANSE L'ESPACE QU'ELLE MERITE

Propos recueillis par
Pascal Holenweg

Comment situer l'ADC dans le « paysage culturel » genevois?

Claude Ratzé: A l'origine, l'ADC est une association de spectateurs qui avait comme ambition que la danse contemporaine se développe, à Genève, au moment où la Fondation Patiño, qui en avait programmé, a estimé qu'on pouvait réduire l'attention qu'on lui portait. Constituer une association ayant sa propre légitimité nous a permis de continuer.

En 1990, les chorégraphes indépendants avaient quant à eux créé l'APIC (Association des Producteurs Indépendants Chorégraphes) et organisait une fois par année un festival réunissant tous les chorégraphes indépendants de la place. En 1993, l'ADC a invité le festival de l'APIC à la Salle Patiño et à partir de là, cette association communautaire a perdu de son impact et elle s'est mise en veilleuse, pour finalement ne plus exister.

Aujourd'hui, il est évident que l'ADC n'est plus seulement une association de spectateurs: elle regroupe aussi des chorégraphes, des danseurs, des spectateurs, des amateurs au sens classique du terme. Et nous faisons attention à ce que ces diverses composantes s'équilibrent. (...)

En raison de la publication du Journal de l'ADC, nous nous sommes beaucoup intéressés, et sommes beaucoup intervenus, sur des questions relevant de la politique culturelle, et des moyens qui sont consacrés à la danse. C'était un choix: dès lors qu'on réfléchit au statut de la danse dans la politique culturelle, la question de la politique culturelle est posée...

Est-ce que vous n'êtes pas conduits, par défaut d'autre représentants de la danse contemporaine, à la représenter face à tous ses problèmes?

Claude Ratzé: oui, mais on ne l'a pas choisi. On n'a pas fait disparaître une autre structure, comme l'APIC, elle a disparu d'elle-même. Je ne parle jamais au nom d'une association locale ou professionnelle, parce que l'ADC n'est pas une association locale de défense des intérêts professionnels de la danse, quand bien même ce travail, nous l'avons fait: nous avons été, par exemple, très actifs pour qu'il y ait une commission pour la danse au Département municipal des Affaires Culturelles (DAC) de la Ville de Genève).

Fabienne Abramovitch: A un moment donné, la danse étant toujours plus présen-

te à Genève, il a été question d'une commission culturelle qui la représente. A partir du moment où cette question se posait, et où le milieu chorégraphique avait acquis la maturité nécessaire pour se la poser et tenter d'y répondre, il devenait nécessaire de « parler d'argent » et de conditions de travail. Mais en tant que chorégraphe, je n'ai jamais eu envie de faire de la programmation, et moins encore de me programmer moi-même: j'aime bien être choisie. Il y a bien un travail de type syndical à faire, mais l'ADC n'est pas le lieu pour le faire.

Claude Ratzé: s'il y avait eu une association professionnelle forte, c'est elle qui aurait fait ce travail militant. Il n'y en avait pas, c'est donc nous qui l'avons fait. Mais l'ADC ne s'est pas pour autant transformée en une association professionnelle: nous sommes un mouvement, pas une corporation. En tant que directeur de l'ADC, j'ai été très actif dans le « Projet danse » (projet commun à l'Office fédéral de la culture, Pro Helvetia, les villes, les cantons et les associations), mais pour défendre les préoccupations des infrastructures, un projet, pas pour défendre uniquement la communauté chorégraphique et ses intérêts. Cela dit, la discussion sur la nécessité de faire émerger un organe plus corporatiste n'est pas close.

D'où vient l'implication de l'ADC dans le projet de Maison de la danse?

Claude Ratzé: En 1998, quand on a commencé à travailler sur le projet d'une Maison de la Danse, les chorégraphes ont clairement dit vouloir être impliqués dans le processus sans vouloir le diriger, et souhaité qu'il y ait une transparence entre les activités de l'ADC, la Maison de la Danse et la communauté chorégraphique.

Fabienne Abramovitch: en tant que chorégraphes, il était clair pour nous que ça n'était pas aux chorégraphes de porter ce projet, et qu'il était évident que l'ADC avait à la fois la légitimité, les forces et la distance nécessaires pour le défendre. Le public existe, le potentiel de son développement aussi, et la communauté chorégraphique est aujourd'hui mature. Mais ce qui manque encore, c'est une reconnaissance publique explicite de cette maturité et de cette audience.

Le sort du crédit d'étude du projet de Maison de la Danse, dans le centre socioculturel de Lancy sera scellé par le vote municipal de Lancy, le 22 octobre. Et ensuite?

Claude Ratzé: Pour l'ADC, les choses sont claires: si le résultat est positif, le

travail continue (on ne vote que sur un crédit d'étude, la suite va dépendre de la force du « oui » dans les urnes), et si tout va bien la Maison de la danse ouvrira ses portes en 2010. Si le résultat est négatif, nous nous retirons du projet, nous nous retirons de Lancy, nous travaillons à un nouveau projet de Maison de la Danse ailleurs.

Mais on ne repartira pas de zéro: nous avons derrière nous huit ans de travail sur le projet, c'est un acquis. Nous comptons aussi, aujourd'hui, sur plus de dix mille signatures de personnes favorables à notre projet et ce n'est pas rien non plus. Un véritable outil de travail pour la danse est nécessaire et ne retire rien à personne, ni à aucun des lieux qui programment de la danse. Il faut bien noter que ce projet d'importance régionale, soutenu par des responsables d'institutions chorégraphiques de toute l'Europe, sera finalement accepté ou coulé par un vote purement municipal, au terme d'une campagne référendaire reposant sur des arguments culturellement indigents. Même si la campagne a obligé les partis politiques à se positionner clairement, l'enjeu culturel ne semble avoir été perçu que par les partisans du projet, ses adversaires ne paraissent animés que de considérations politiciennes, électorales...

On a fait un projet avec une vision régionaliste, on a obtenu des soutiens qui n'étaient pas tous garantis, mais ce qu'on a peut-être mal évalué, c'est l'importance du travail de proximité. Nous avons obtenu des assises solides pour ce projet, il a un contenu fort, et nous arrivons devant des gens opposants qui ont une vision complètement fermée de leur propre commune, qui sont muets sur le contenu culturel du projet qu'ils combattent, et qui l'ont instrumentalisé au service de leur combat politique local. On est dans une problématique politique temporaire et locale, mais qui aboutira à une décision sur un projet durable et régional.

Quels changements depuis la création de l'ADC?

Claude Ratzé: Il a fallu ramer pour avoir des subventions, pour que la problématique des moyens financiers débouche sur celle de la place de la danse, sur celle du salaire minimum... Mais la danse reste avec des moyens financiers qui ne sont pas proportionnels à son développement. On doit encore se battre pour que les moyens soient meilleurs, pour qu'il existe plus de studios de travail et pour développer le public. Il y a du potentiel: à la Fête de la Musique, le public est aussi nombreux devant les scènes de danse que devant les scènes purement

musicales... Je suis sûr que lorsque nous aurons une Maison de la Danse, elle fonctionnera, elle aura son public, elle jouera son rôle - et disant cela, je n'use pas de la Méthode Coué: l'usage que nous pouvons faire aujourd'hui de la Salle des Eaux-Vives prouve que le potentiel de développement du public existe.

La différence en vingt ans, c'est qu'aujourd'hui, il n'y a plus seulement à Genève la danse proposée par le Grand Théâtre, que la danse contemporaine a pris sa place, importante, que la danse n'est plus le parent pauvre de la culture genevoise et que la communauté de la danse contemporaine a acquis la maturité nécessaire à son propre développement. Vingt ans d'activité d'une association comme l'ADC, ça porte ses fruits: plus de reconnaissance, moins de marginalité, une véritable offre permanente de danse contemporaine... Même si l'ADC n'est pas seule à pouvoir revendiquer ce bilan, elle a su fédérer les énergies parce qu'elle est seule à Genève à ne travailler que dans et pour la danse contemporaine. D'autres acteurs culturels interviennent dans ce champ artistique, mais ils n'interviennent pas que là. Nous, si.

Fabienne Abramovitch: à travers la collaboration avec d'autres acteurs, comme l'Usine, on peut dessiner une identité spécifique, comme association, ce qui permet de porter la légitimité d'un projet, mais aussi, professionnellement, de susciter la confiance. Chacun a son identité: ce que font l'Usine, le Galpon, le Ballet du Grand Théâtre, fonde des identités spécifiques, importantes pour la pluralité de la danse. Mais sans l'ADC, ces identités plurielles ne se manifesteraient pas. Il faut que toutes les identités et perceptions sensibles soient présentes. Mais il faut aussi qu'elles s'articulent autour de quelque chose. Si on n'a pas de squelette, on ne peut pas danser. L'ADC, c'est le squelette de la danse contemporaine à Genève. (...)

• La suite et l'intégralité de cette entretien sont disponibles sur:

<http://causescommunes.blogspot.com>

ASSOCIATION POUR LA DANSE CONTEMPORAINE

82-84, rue des Eaux-Vives

1207 Genève

(TPG lignes 2, 6)

www.adc-geneve.ch

info@adc-geneve.ch

REGARDS SUR UN PARCOURS

CHRISTIANE PERREGAUX, LA SOLIDAIRE

Christiane Perregaux est présidente du Centre de Contact Suisses-Immigrés, une des associations genevoises les plus actives sur le terrain des droits des migrant-e-s. Professeure à l'Université de Genève en Sciences de l'éducation, elle est également membre de l'association de soutien au peuple sahraoui et a de nombreuses publications à son actif.

Propos recueillis par
Virginie Keller Lopez.

Un entretien avec Christiane Perregaux commence par quelques travaux de débarrassage : empiler les tas de documents épars et faire un peu de place sur son bureau qui en dit long sur les nombreuses activités qu'elle mène de front. Comme sa vie et ses engagements semblent inextricablement liés, nous avons parcouru (ou plutôt effleuré) quelques moments importants.

Christiane Perregaux: Je suis née à Neuchâtel, je rêvais d'être institutrice mais en sortant de l'école supérieure de jeunes filles j'ai choisi l'école hôtelière à Lausanne. Cela m'a permis de travailler dans des hôtels de montagne et de rencontrer à près de 3000 mètres d'altitude des travailleurs immigrés du sud confrontés à la neige « éternelle », au froid et à la solitude. C'est peut-être là que mon intérêt pour les questions d'intégration et de multiculturalité s'est développé. Il était né je pense avec les saisonniers qui travaillaient avec mon père dans les fouilles des services industriels de la ville de Neuchâtel. Après l'hôtellerie, retour à Neuchâtel où j'ai travaillé comme animatrice de jeunesse dans l'Eglise neuchâteloise. C'est là que j'ai rencontré mon futur mari, Berthier Perregaux, un homme très engagé.

Après votre mariage, vous quittez la Suisse?

C.P.: Notre mariage a soulevé bien des indignations car Berthier déjà marié était pasteur et le divorce était extrêmement mal vu au milieu des années 60. Nous sommes donc partis pour travailler ensemble à Marseille, à la CIMADE (Comité Inter-Mouvements Auprès des Evacués), dans le milieu immigré, avec des populations nord-africaines : cours d'alphabétisation pour plus de 200 travailleurs, activités pour les femmes, défense des droits, mobilisation des travailleurs et de la population solidaire. Le contexte politique était tendu, la société française divisée par la guerre d'Algérie, déjà des grèves de la faim pour des sans papiers. C'est là que la question de la migration est devenue une véritable question de société, un enjeu politique jusqu'à aujourd'hui. Nous avons pris conscience de cette marginalisation sociale, culturelle, géographique et politique due au fait d'être un étranger, un travailleur.

Pourquoi décidez-vous de revenir en Suisse?

C.P.: Ce n'était pas une décision volontaire.

Un matin de septembre 73, mon mari a été expulsé de France pour «ingérence dans les affaires politiques de la France» par un gouvernement qui le trouvait trop engagé auprès des migrant-e-s ! Il est resté interdit de territoire jusqu'en 1981... Dès son arrivée en Suisse, le Centre social protestant de Genève lui propose d'organiser un travail collectif avec les migrant-e-s. C'est l'époque de la deuxième initiative Schwarzenbach et le débat en Suisse est très musclé. Nous nous installons donc à Genève avec nos deux enfants nés à Marseille.



DR

C'est là que vous retrouvez votre intérêt pour l'enseignement?

C.P.: Oui, là j'étais prête. J'entre donc aux études pédagogiques et je deviens maîtresse d'école enfantine d'abord à l'école de la Roseraie. Quel meilleur espace d'action et de réflexion que l'école pour essayer de vivre au quotidien au milieu d'une population d'élèves et de parents d'origine très diverse? Là, je suis confrontée aux difficultés que rencontrent les enfants italiens et espagnols et leurs familles avec certains enseignants qui les marginalisent ; c'est le début des regroupements familiaux des Portugais.

Et la création du Centre de contact Suisses-Immigrés?

C.P.: En 1974, c'est la création du Centre de Contact Suisses-Immigrés avec les associations italiennes, espagnoles et portugaises que contacte Berthier, mandaté pour cette initiative par le CSP. Les initiatives xénophobes s'enchaînent, le débat autour de l'initiative «Etre solidaires» bat son plein

et le résultat du vote est désespérant, la mobilisation contre le statut de saisonnier prend de l'importance. Malheureusement sans succès. Je m'engage dans le «groupe école» du CCSI qui cherche la collaboration avec le DIP pour améliorer l'accueil des élèves et des familles. Préoccupé par les informations données par un travailleur italien, le Centre de Contact apprend la situation des enfants clandestins, la trouve inacceptable et commence à s'engager. Cette lutte va devenir l'enjeu d'un combat mené par une nouvelle association proche du CCSI : l'AGREES (association genevoise pour la reconnaissance et l'encadrement des enfants sans statut légal). Les enfants clandestins sont tout d'abord accueillis ponctuellement par le Centre de contact mais très vite cette situation apparaît insuffisante.

C'est l'aventure de la petite école qui commence?

C.P.: Oui, l'AGRES ouvre «la petite école» en 1986. Des enseignant-e-s s'y engagent, bénévolement ou rétribué-e-s. Les grandes associations caritatives de Genève la soutiennent (Caritas, CSP, Terre des hommes) et même des Eglises allemandes. Les paroisses prêtent les locaux, le Département de l'Instruction publique fournit le matériel, le parascolaire offre des arrangements. En fait, nous souffrions de cécité collective, on ne voyait pas d'issue à cette problématique des enfants clandestins. Le fait même qu'ils n'aient pas de papier rendait cette situation inéluctable. On n'imaginait pas d'autres solutions, jusqu'à ce qu'on regarde ailleurs.

Quelles solutions existaient ailleurs?

C.P.: En France, tous les enfants pouvaient aller à l'école. Jospin était ministre de l'éducation et il avait remis en place Chirac alors maire de Paris qui voulait que les parents produisent un permis de séjour pour inscrire leurs enfants à la crèche. Au Texas, il y avait un vrai mouvement populaire pour que les enfants mexicains sans papier soient intégrés dans l'école. La cour suprême des Etats-Unis saisie de cette affaire avait sommé le Texas de scolariser les enfants mexicains sans papiers.

Et les droits de l'enfant commencent à faire parler d'eux...?

C.P.: C'est un élément très important. En 1989, l'ONU adopte la charte des droits de l'enfant qui consacre le droit à l'éducation sans condition. Nous avons alors travaillé sur les législations fédérale et cantonale pour trouver un moyen d'intégrer les enfants clandestins à l'école publique. Le livre *Enfant cherche Ecole* est paru. Une

pétition a été déposée au DIP, la SPG (Société pédagogique genevoise) a pris position et en 1990, le discours de législation mentionnait la volonté du Conseil d'Etat de respecter le droit à l'éducation. Le soutien de Marie-Laure François a été très important. C'est finalement Dominique Föllmi qui a déclaré, en 1991, que tous les enfants habitants à Genève seraient scolarisés.

Et parallèlement vous continuez à vous former?

C.P.: Tout en étant enseignante, j'ai poursuivi mes études en Sciences de l'éducation, tout d'abord une licence avec un mémoire sur le système éducatif sahraoui, puis un poste d'assistante chez Laurence Rieben où j'ai beaucoup travaillé le rapport entre l'apprentissage de la lecture et le bilinguisme des élèves issus de familles migrantes, ce qui a abouti à une thèse : *Les enfants à deux voix*. Dans le cadre du «groupe école» du Centre de contact, nous avons beaucoup questionné l'école sur sa capacité d'intégrer les enfants migrants, par exemple en reconnaissant l'importance de la langue maternelle et les cours de langues suivis par beaucoup d'enfants italiens, espagnols et portugais en dehors des heures scolaires. Je ne pensais pas rester à l'Université, mais quand la section a intégré la formation des enseignant-e-s primaires, la question de la formation à la pluralité de la population scolaire et à la façon d'en tenir compte devait en faire partie. J'ai alors été nommée professeure en 1996.

Votre parcours, très engagé, ne vous a jamais amenée à entrer dans un parti politique?

C.P.: J'y ai pensé souvent mais je crois que la vie associative me convient bien, elle permet de travailler sur des problématiques individuelles et collectives concrètes. Le lien entre les associations et les partis est indispensable mais je n'ai jamais ressenti le besoin d'entrer dans un parti. Peut-être pas le temps non plus. J'ai sans doute eu une certaine peur de perdre un peu de liberté ou peut-être est-ce ce souffle libertaire qui souffle des montagnes neuchâteloises.

Et aujourd'hui?

C.P.: Avant tout, au lendemain des votations, il faut continuer à résister à l'interprétation toujours plus restrictive et arbitraire des législations sur l'asile et les étrangers. J'aime bien le slogan que le CCSI avait en 1999 pour ses 25 ans : 25 ans d'utopie nécessaire et d'actions quotidiennes. Il est toujours d'actualité.

QUELQUES PUBLICATIONS

LE CENTRE DE CONTACT SUISSES-IMMIGRES

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI) est une association qui existe depuis 1974.

Il a pour objectifs :

- de conseiller, soutenir et accompagner dans leur démarche des travailleuses et travailleurs immigrés et leur famille ;
- favoriser le dialogue entre les associations suisses et étrangères et la compréhension entre personne issue de milieux socioculturels différents ;

- participer au développement d'une société plurielle et démocratique.

Il assure des accueils et des permanences concernant les questions des permis de séjour, des assurances sociales, de la formation et des écoles, de la santé et la petite enfance. Il est à la fois un espace de réflexion et d'actions et participe aux campagnes qui cherchent à combattre la discrimination.

Renseignements : www.ccsi.ch

Carreras, L. & Perregaux, C. (2004). *Histoires de vie, histoires de papier*. Lausanne : Editions d'En Bas.

Dasen, P. & Perregaux, C. (Eds.) (2000). *Pourquoi des approches interculturelles en éducation*.

Bruxelles : De Boeck.

Perregaux, C. & Togni, F. (1989). *Enfants cherche Ecole*.

Genève : Zoé.

Perregaux, C. (1987). *L'adaptabilité du système éducatif sahraoui : du nomadisme à la guerre de libération*.

Paris : L'Harmattan.

Perregaux, C. (1989). *Femmes Sahraouis, Femmes du désert*. Paris : L'Harmattan.

Perregaux, C. (1994). *Les enfants à deux voix : l'influence du bilinguisme sur l'apprentissage de la lecture*.

Berne : Lang.

Perregaux, C., Leanza, Y. & Détraz, C. (2000). [photographies de S. Oppliger]. *Bons baisers de la Jonction*

Genève : Slatkine

Perregaux, C., Leanza, Y., Ogay, T. & Dasen, P. (Eds.) (2001). *Intégrations et Migrations : regards pluridisciplinaires*.

Paris : L'Harmattan.

LES RAISONS D'UN ENGAGEMENT

L'INFATIGABLE DOCTEUR RIELLE

Médecin en santé publique, répondant médical du postobligatoire au Service de la jeunesse, responsable du Cipret-Genève, juge assesseur médecin au tribunal de la jeunesse, créateur du site www.prevention.ch, membre actif de très nombreuses associations et élu municipal socialiste, Jean-Charles Rielle n'est visiblement pas l'homme d'un seul combat. Avec la générosité qu'on lui connaît, il dévoile ici certains aspects de sa personnalité et de son engagement.



DR

Propos recueillis par Sandrine Salerno

Né en août 1952, Jean-Charles passe son enfance, à Sion. Une période heureuse, au sein d'une famille de négociants catholiques et pratiquants. A 20 ans, marié et père d'une petite fille, il démarre sa vie d'adulte, à Genève. C'est dans la ville du bout du lac qu'il obtient sa maturité fédérale et entame ses études de médecine. Pas forcément par vocation, souligne-t-il, mais peut-être par intérêt pour l'Autre. Après avoir fait, durant quelques années, de la recherche et de la dermatologie, il s'intéresse à la santé publique. Une passion qui ne l'a pas quitté depuis. Genève a vécu une montée des inégalités sans précédent. Les conséquences sociales sont connues: destruction de la sécurité de l'emploi et des revenus, précarisation des statuts. Les conséquences sur le plan scolaire ne pouvaient être que dramatiques. En se saisissant d'un débat sur les notes, pourtant déjà réglé, certains milieux choisissent de mettre en cause le système scolaire pour exiger le rétablissement d'une sélection sociale en fonction du statut et du revenu.

Pourquoi t'es-tu engagé en politique?

Jean-Charles Rielle: Je viens d'un milieu familial où on ne parlait pas politique. Mes parents, propriétaires de plusieurs commerces de prêt-à-porter et d'un restaurant, n'avaient pas pour habitude d'exprimer leurs opinions politiques. Moi, au contraire, c'est ma profession qui m'a poussé vers la chose publique. C'est grâce à elle que j'ai compris que je devais m'engager afin de mieux comprendre comment le système politique fonctionnait, comment les décisions se prenaient. J'avais à peu près 40 ans, lorsque je me suis engagé au Parti socialiste. A l'époque, je travaillais avec un collègue, élu aux Trois Chênes, sur les listes socialistes.

On parlait beaucoup ensemble et progressivement, j'ai réalisé que c'était le Parti socialiste qui pouvait m'offrir à la fois un véritable lieu d'expression et en même temps un espace où une diversité des points de vue était possible. C'est cela qui m'attire au PS. C'est cette pluralité qui fait notre force et notre richesse. Notre parti permet de développer une vision collective tout en respectant les individus. Cela m'a toujours séduit.

Comment s'est passée ton intégration politique?

Comme j'habitais en Ville de Genève, j'ai adhéré à la section Ville, dirigée, à l'époque, par Roman Juon avec, au secrétariat, Nicole Bobillier. Très vite, j'ai contracté le virus de la politique. Ça m'a plu. Je me suis pris au jeu et en 1995, je me suis présenté au Conseil municipal. J'ai été élu, puis réélu.

Tu es conseiller municipal, quel regard portes-tu sur la politique institutionnelle?

Pour moi, c'est l'art de la composition permanente. C'est aussi l'école de la moyenne, afin de respecter chacune et chacun. Et qui dit moyenne, dit parfois frustration. Personnellement, j'apprends beaucoup. Mes mandats me permettent de m'épanouir en tant que citoyen. Mais bon, soyons sincères, la politique est souvent dure et parfois ingrate.

Qu'est-ce que ça veut dire pour toi être socialiste aujourd'hui?

Un vrai combat. J'ai vraiment l'impression que l'on est à un moment charnière. Aujourd'hui, la mondialisation de l'information change la donne. On pourrait penser que l'accès facilité à la communication transforme le rapport à l'Autre, ouvre le monde, les

mentalités et bien je crois que c'est le contraire. J'ai l'impression que les gens ne s'y retrouvent plus, qu'ils ont peur. J'ai vraiment le sentiment qu'une présence socialiste renforcée est plus que jamais nécessaire.

Quelles sont pour toi les valeurs socialistes qui te paraissent déterminantes?

Sans hésiter, la justice sociale et la solidarité. Pour moi, être socialiste c'est accepter que dans les destinées individuelles, il y a une responsabilité collective. J'y crois vraiment. Cela me guide d'ailleurs également dans mon travail quotidien. Au Cipret, par exemple.

Tu peux développer?

Oui, bien sur. Le tabagisme, en Suisse, c'est 1 mort toutes les heures. Dans le monde, c'est un mort toutes les 7 secondes. C'est la première cause évitable de décès prématuré et de maladie. Un problème prioritaire de santé publique. Une vraie responsabilité publique et collective. Les cigarettiers font passer la cigarette pour un moment de plaisir alors que c'est une vraie addiction. Se battre contre le tabac, c'est aussi se battre pour la solidarité. Le tabac est cancérigène, toxique. L'industrie du tabac a menti (avec Pascal Diethelm nous avons révélé l'Affaire du Professeur Rylander) et son produit continue à tuer. On est vraiment dans un système où le profit se fait sur la peau des gens. Il faut que les choses changent. Ce n'est pas une lutte contre les consommateurs, c'est une lutte contre le produit et contre ceux qui le mettent sur le marché.

Parallèlement à cet engagement, tu es médecin au Service santé jeunesse.

Tu peux nous en parler?

Oui. Avec des collègues infirmières et infirmiers, nous travaillons avec des ados et des jeunes adultes. C'est passionnant, mais c'est difficile. Difficile, car l'adolescence est un moment d'angoisse extrême. Un bouleversement complet des identités notamment sexuelle et professionnelle, accompagnant un processus d'autonomisation lui-même source d'angoisse. Certains jeunes ont alors besoin d'être soutenus, écoutés, et pris au sérieux. Notre travail consiste à les accompagner, à identifier avec eux les ressources qui vont leur permettre de franchir ce cap, dans les meilleures conditions possibles. Les jeunes que nous rencontrons et qui vont souvent mal, nous essayons de leur montrer qu'ils peuvent affronter leur peur et leur angoisse, sans avoir, par exemple, recours aux palliatifs que sont l'alcool, la cigarette et les joints. Nous constatons aussi qu'une majorité de jeunes affrontent leur angoisse sans produit. Cependant, ma pratique professionnelle m'amène au constat que les adolescents et les jeunes adultes ont besoin de repères, d'un cadre qui leur permette de se confronter et ainsi de se structurer. Les limites, ce que j'appelle le cadre, ça permet de réduire l'angoisse du jeune et lui permettre d'utiliser ses forces de façon constructive. C'est là une responsabilité des adultes et donc des politiques.

LIEN UTILE

www.prevention.ch

ABONNEMENT DE SOUTIEN

Je m'abonne à Causes Communes

(5 numéros = 40 CHF ou plus si entente)

Nom:

Prénom:

Adresse:

CP / Ville:

Tél: Courriel:

Date: Signature:

A renvoyer à:
Causes Communes, Parti socialiste de la Ville de Genève - 20, av. Luserna
1203 GENEVE - Fax: +22 338 20 72 - psvg@socialiste.ch